

FORMATION D'HYGIENE ET DE SALUBRITE

Organisme de formation enregistré en Janvier 2005, sous le N° 25 14 0225014

PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX ET BONNES PRATIQUES D'HYGIENE ET DE SALUBRITE

Pour les professionnels du piercing, du tatouage, du maquillage permanent

Selon la réglementation en vigueur mise en place par le ministère de la Santé (DECRET N°2008-149 du 19 février 2008)

PRIX DE LA FORMATION : 400 €

DUREE : 21 heures

PRE-REQUIS : Aucun

MODALITE : Présentiel

PUBLIC VISES : Tout public

MODALITE DE SUIVI : Evaluation

OBJECTIFS : A l'issue de la formation hygiène et salubrité le stagiaire sera capable de connaître et appliquer les règles en vigueur.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Support vidéo du cours sur Power Point

-Support vidéo sur les hépatites (micro-trottoir)

-Boîte à coucou

-Container DASRI, carton DASRI

-Flacon de solution Hydro Alcoolique

-Flacons de désinfectant de surface

-Fiches techniques sur les produits

-Champs Stériles

-Gants stériles

-Vidéo Anios sur le lavage de mains d'un part

-Vidéo Anios (solution hydro alcoolique)

➔ **1 er jour de la formation (9h30 à 17h30)**

- Accueil des stagiaires (Café d'accueil)
- Présentation de l'IFEP
- Présentation des formateurs

MODULE DE FORMATION THÉORIQUE

- **Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.**
- **Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment la Cicatrisation.**
- **Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique :**
- Flores microbiennes.
 - Précautions universelles concernant les règles d'hygiène.
 - Antiseptiques et désinfectants : spectres d'action et modalités d'utilisation *Fin de la première journée
- **2eme jour de la formation (9h30 à 17h30)**
- **Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :**
- Agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage, de perçage et de maquillage permanent.
 - Mécanismes de l'infection.
 - Facteurs de risques.
 - Modes de transmission.
 - Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.
- **Unité 5 : Stérilisation et désinfection :**
- Désinfection du matériel réutilisable thermosensible ;
 - Stérilisation du matériel, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ;
 - Traçabilité des procédures et des dispositifs.
- **Unité 6 : Les accidents d'exposition aux sang (AES) et règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales**

Fin de la deuxième journée

→ **3ème jour de la formation (9h30 à 17h30)**

MODULE DE FORMATION PRATIQUE

LES UNITES 8 et 9 DU PROGRAMME

→ **Unité 7 : Elimination des déchets**

- DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

→ **Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection des plans de travail).**

→ **Unité 9 PRATIQUE : Mise en œuvre des procédures d'asepsie pour un geste de tatouage, perçage, ou de maquillage permanent :**

- Connaître la procédure d'hygiène des mains.
- Savoir pratiquer une asepsie de la peau avant l'acte.
- Savoir enfiler des gants stériles.
- Savoir préparer un poste de travail.
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile, et l'organiser (aiguille, buses, manchons, cathéters, pinces, compresses...)
- Savoir ouvrir un champ stérile.
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.

Fin de la formation